



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Représentation du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CP/2016/564

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver la désignation de représentants du Conseil Départemental au sein des instances de gouvernance de l'ARIENA et de la commission 'Egalités' de l'Association des Départements de France (ADF)

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les propositions de désignation de membres de l'Assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département, dans les organismes suivants :

ARIENA

Trois Conseillers Départementaux ont été nommés au Conseil d'administration de l'ARIENA par délibération du 24 avril 2015.

Après consultation des Conseillers Départementaux, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la désignation des conseillers départementaux dans les différentes instances de gouvernance, selon les modalités suivantes :

Représentation du président du Conseil Départemental au Conseil d'administration de l'ARIENA :

M. BAUER

M. LE TALLEC

Mme GREIGERT remplace Mme ESCHLIMANN au Conseil d'administration.

La représentation dans les différentes instances de gouvernance pourrait être répartie tel que proposé ci-dessous :

- Bureau de l'ARIENA : Mme GREIGERT
- Commission d'agrément de l'ARIENA : Mme GREIGERT
- Commission Label de l'ARIENA : M. LE TALLEC
- Commission Prospective de l'ARIENA : M. BAUER

Assemblée Départementale de France (ADF)

L'ADF dispose d'un certain nombre de commissions thématiques dans lesquelles siègent les Conseillers Départementaux désignés par délibération le 24 avril 2015.

Il est proposé à la Commission Permanente de compléter la représentation du président du Conseil Départemental par la désignation d'un titulaire pour la commission Egalités où aucun Conseiller Départemental du Bas-Rhin ne siège actuellement.

C'est pourquoi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la représentation de Mme GRAEF-ECKERT, conseillère départementale en charge du projet sur le schéma d'accessibilité.

Le projet de proposition des représentations est joint en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation de représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY